



Assemblée générale

Distr. générale
23 mai 2012

Soixante-sixième session
Point 12 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/66/L.43 et Add.1)]

66/260. Amélioration de la sécurité routière mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 57/309 du 22 mai 2003, 58/9 du 5 novembre 2003, 58/289 du 14 avril 2004, 60/5 du 26 octobre 2005, 62/244 du 31 mars 2008 et 64/255 du 2 mars 2010 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale¹ et les recommandations y figurant,

Consciente du lourd tribut que les accidents de la circulation imposent à la santé publique et au développement dans le monde,

Notant que ce grave problème de santé publique a de vastes conséquences sociales et économiques qui, si on n'y porte pas remède, risquent de nuire au développement durable des pays et de gêner les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente du rôle de la première Conférence mondiale ministérielle sur la sécurité routière, tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, qui a débouché sur une déclaration invitant l'Assemblée générale à déclarer une décennie d'action pour la sécurité routière²,

Notant avec satisfaction que les mesures ciblées que l'Organisation des Nations Unies a prises depuis 2003 pour réduire le nombre de victimes d'accidents de la route ont donné des résultats positifs,

Félicitant l'Organisation mondiale de la Santé d'avoir joué le rôle qu'elle lui a confié en assurant, en coopération étroite avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, la coordination des activités ayant trait à la sécurité routière au sein du système des Nations Unies et d'avoir fourni un appui à la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, et saluant les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, dispositif consultatif chargé de coordonner les activités en

¹ A/66/389.

² A/64/540, annexe.



matière de sécurité routière entreprises par ses membres et de donner aux pouvoirs publics et à la société civile des avis sur les bonnes pratiques à suivre pour lutter contre les principaux facteurs de risque dans ce domaine ainsi qu'un appui en vue de leur mise en œuvre,

Se félicitant des efforts concertés entrepris par l'Organisation mondiale de la Santé et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec d'autres partenaires, afin d'élaborer le Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020³ comme elle le leur a demandé dans sa résolution 64/255,

Saluant le travail des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, qui ont multiplié les activités en faveur de la sécurité routière et les campagnes visant à renforcer l'engagement politique dans ce domaine, ont élaboré des instruments juridiques mondiaux relatifs à la sécurité routière, y compris des conventions et accords internationaux, des normes techniques, des résolutions et des recommandations, et s'emploient à fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière,

Félicitant les États Membres qui ont adhéré aux instruments juridiques internationaux des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et qui ont adopté une législation globale couvrant les grands facteurs de risque, notamment le défaut d'utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, le défaut de port du casque, la conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants, l'excès de vitesse, l'envoi de minimessages et l'usage du téléphone portable au volant,

Appréciant l'engagement constant en faveur de la sécurité routière dont font preuve les États Membres et la société civile en célébrant la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route,

Saluant les campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et les cérémonies de signature d'affiches organisées par la Commission économique pour l'Europe, notamment la campagne mondiale de communication sur la sécurité routière organisée par la Commission, la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) et FIBA Europe pendant le championnat d'Europe de basket-ball 2009 en Pologne, le championnat mondial FIBA en Turquie en 2010 et le championnat d'Europe de basket-ball 2011 en Lituanie; la campagne mondiale sur la sécurité routière organisée par la Commission, l'Organisation mondiale du mouvement scout, l'Institut grec de la sécurité routière « Panos Mylonas », Scouting Ireland et les Scouts de Grèce lors du Jamboree scout mondial tenu dans la municipalité de Kristianstad (Suède) en 2011; l'inauguration d'une sculpture commémorative dédiée à la Décennie d'action pour la sécurité routière au parc « Christos Polentas » en Crète (Grèce), à l'occasion de la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, le 20 novembre 2011, à l'initiative de l'Association de soutien et de solidarité avec les familles des victimes d'accidents de la circulation routière de Crète; et la signature de l'affiche de promotion de la sécurité routière « Au volant, nous respectons les règles » par les ambassadeurs et les chefs des délégations nationales qui ont participé à la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe en 2011,

³ Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/roadsafety/decade_of_action/plan/plan_french.pdf.

Saluant également les initiatives que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prises en faveur de la sécurité routière, notamment la signature de l'affiche de promotion de la sécurité routière « Au volant, nous respectons les règles » par les ambassadeurs et les chefs des délégations nationales qui ont participé à sa soixante-septième session, en 2011 ; le lancement du Réseau Asie-Pacifique de la sécurité routière, réseau régional en ligne de parties prenantes destiné à faciliter l'échange continu de données à jour sur les meilleures pratiques en matière de sécurité routière et d'autres informations utiles, à l'occasion de la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, le 20 novembre 2011 ; l'organisation d'ateliers nationaux sur la sécurité routière en Azerbaïdjan, au Bangladesh, en Mongolie, en Ouzbékistan, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et au Tadjikistan, en 2010 et 2011, en collaboration avec les ministères concernés ; et l'organisation de deux réunions régionales de spécialistes de la sécurité routière en 2010 et 2011, qui visaient notamment à définir des buts, des cibles et des indicateurs régionaux en matière de sécurité routière, l'objectif général étant de réduire de 50 pour cent le nombre de morts et de blessés graves sur les routes d'Asie et du Pacifique, dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière,

Saluant en outre les efforts de la Commission économique pour l'Afrique qui visaient à renforcer la sécurité routière en Afrique, notamment l'adoption, lors de la deuxième Conférence africaine sur la sécurité routière, tenue à Addis-Abeba du 9 au 11 novembre 2011, du Plan d'action africain pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, document d'orientation tenant compte des particularités du continent et visant à réduire de 50 pour cent les accidents de la route d'ici à 2020, que la Conférence des ministres africains des transports a ensuite approuvé à sa deuxième session tenue à Luanda du 21 au 25 novembre 2011,

Saluant le travail accompli par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour faire relever la sécurité routière de politiques de transport globales et coordonnées à l'échelle régionale, comme le Plan méso-américain de sécurité routière en cours d'élaboration, et la faire figurer parmi les domaines prioritaires abordés dans la déclaration finale du treizième sommet du Mécanisme de Tuxtla pour le dialogue et la coordination, la déclaration de la dixième réunion ibéro-américaine des responsables de la circulation et de la sécurité routières, ainsi que les autres initiatives visant à améliorer la sécurité routière en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la réalisation d'études et à la diffusion des pratiques optimales auprès des administrations nationales, du secteur privé et des institutions multilatérales régionales,

Saluant également les initiatives prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, notamment le lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière à Beyrouth le 17 mai 2011, la traduction en arabe de l'affiche de promotion de la sécurité routière « Au volant, nous respectons les règles » et sa signature par les chefs de délégation participant au lancement de la Décennie et à la douzième session du Comité des transports, tenue du 17 au 19 mai 2011, qui a demandé aux États membres d'œuvrer de concert et en coordination avec le secrétariat de la Commission pour mettre en œuvre la Décennie et d'élaborer un calendrier en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Moscou du 20 novembre 2009²,

Prenant acte d'autres initiatives internationales importantes pour la sécurité routière, parmi lesquelles la déclaration adoptée à la Conférence de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire sur l'amélioration de la sécurité routière dans la région de la coopération

économique de la mer Noire, tenue à Ioannina (Grèce) les 18 et 19 novembre 2010, et la tenue de conférences internationales telles que le Congrès mondial sur les routes, le sommet annuel du Forum international des transports et le Challenge Bibendum de Michelin sur la mobilité routière durable, ainsi que la tenue à Washington, les 14 et 15 mars 2011, de la deuxième Réunion mondiale d'organisations non gouvernementales acquises à la promotion de la sécurité routière et à la défense des victimes de la route, et prenant note des importantes contributions de la Commission pour la sécurité routière mondiale,

Prenant acte également du lancement, le 19 avril 2011, de l'Initiative de sécurité routière des banques multilatérales de développement, coordonnée par la Banque mondiale, et de l'action collective que mènent ces institutions pour renforcer les capacités de gestion de la sécurité routière et de la sécurité des infrastructures et pour rendre plus performants les dispositifs de sécurité grâce à l'élaboration systématique de projets de sécurité routière sous tous ses aspects et à la mobilisation de ressources pour la sécurité routière dans les pays à revenu faible ou intermédiaire,

Se déclarant préoccupée par l'augmentation constante du nombre de morts et de blessés que font les accidents de la circulation partout dans le monde, surtout dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, sachant que la mortalité sur la route est beaucoup plus élevée que pour les autres systèmes de transports, même dans les pays à revenu élevé,

Saluant les efforts faits par certains pays à revenu faible ou intermédiaire pour mettre en œuvre les meilleures pratiques, se fixer des objectifs ambitieux et contrôler le nombre de décès sur les routes,

Sachant qu'il importe de renforcer les capacités et de poursuivre la coopération internationale pour mieux appuyer l'action visant à améliorer la sécurité routière, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et d'apporter, s'il y a lieu, une aide financière et technique et des connaissances pour atteindre l'objectif de la Décennie d'action pour la sécurité routière,

Estimant que la collaboration plurisectorielle et les partenariats de toutes les parties prenantes, des secteurs public comme privé, avec la participation de la société civile, sont le seul moyen de remédier à la crise mondiale de la sécurité routière,

Félicitant les États Membres qui ont participé à l'élaboration du *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde* de l'Organisation mondiale de la Santé, comme demandé dans sa résolution 62/244, et à l'enquête de 2010,

1. *Accueille favorablement* le lancement officiel, dans plus de cent pays, de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 sur les plans national, local et régional, ainsi que les autres manifestations mondiales ;

2. *Félicite* les États Membres qui ont élaboré des plans nationaux conformes au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020³, et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire, en prêtant une attention particulière aux besoins de tous les usagers de la route, en particulier les piétons, les cyclistes et autres usagers vulnérables, ainsi qu'aux questions relatives à la mobilité durable ;

3. *Invite* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner, selon qu'il conviendra, des coordonnateurs nationaux chargés de la Décennie d'action ;

4. *Demande* aux États Membres de mener des activités favorisant la sécurité routière dans les cinq domaines du Plan mondial pour la Décennie d'action, à savoir la gestion de la sécurité routière, la sécurité des routes et la mobilité, la sécurité des véhicules, la sécurité des usagers de la route et les soins après les accidents ;

5. *Encourage* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adopter et appliquer des lois-cadres et des règlements nationaux pour réduire les principaux facteurs de risque en matière de sécurité routière, et à en améliorer l'application grâce à des campagnes de promotion sociale et à des activités de surveillance constante et soutenue ;

6. *Encourage* les États Membres à améliorer et renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données portant sur la sécurité routière grâce à une harmonisation des définitions, à une rationalisation de la communication de l'information et à des investissements dans la surveillance et l'analyse multisectorielles des accidents de la route ;

7. *Encourage* l'application de programmes d'évaluation de nouvelles voitures dans toutes les régions du monde, afin de favoriser la communication au consommateur d'informations sur la sécurité routière des véhicules automobiles ;

8. *Invite* les États Membres à améliorer, selon que de besoin, leurs systèmes de gestion de la sécurité routière et à réaliser des audits de sécurité routière tant pour les nouveaux projets de construction que pour les programmes d'évaluation de la sécurité routière sur les réseaux existants ;

9. *Encourage* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, à les appliquer et à adhérer à la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴ et encourage en outre les États parties à la Convention de 1949 sur la circulation routière⁵, à la Convention de 1968 sur la circulation routière⁶, à la Convention de 1968 sur la signalisation routière⁷ et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à continuer d'en appliquer les dispositions ;

10. *Encourage* les États Membres à améliorer et renforcer les soins de préhospitalisation, de traumatologie et de rééducation, grâce à la mise en place d'un numéro spécial, au niveau national, pour les urgences médicales, ainsi qu'au renforcement des capacités et à la fourniture de matériel approprié ;

11. *Invite* les gouvernements à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités de la Décennie d'action, tout en encourageant une collaboration multisectorielle associant les milieux universitaires, le secteur privé, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales et la société civile, y compris les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les associations de victimes et de jeunes, ainsi que les médias ;

12. *Réaffirme* qu'il importe de s'attaquer aux problèmes de sécurité routière dans le monde au moyen de la coopération internationale et du resserrement de la collaboration entre les États Membres et la société civile en vue de renforcer les

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2515, n° 44910.

⁵ *Ibid.*, vol. 125, n° 1671.

⁶ *Ibid.*, vol. 1042, n° 15705.

⁷ *Ibid.*, vol. 1091, n° 16743.

capacités, de mieux faire connaître le problème de la sécurité routière et de poursuivre cette mobilisation grâce à la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route ;

13. *Demande* à l'Organisation mondiale de la Santé et aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et les autres parties prenantes, de poursuivre les activités visant à appuyer la réalisation des objectifs de la Décennie d'action ;

14. *Demande également* à l'Organisation mondiale de la Santé et aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies d'organiser des activités au cours de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière dans la limite de leurs ressources et avec le concours financier volontaire des parties intéressées, en collaboration avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, de mieux faire prendre conscience sur les plans mondial, régional, national et local des questions de sécurité routière, en mettant particulièrement l'accent sur les usagers de la route vulnérables ;

15. *Encourage* les États Membres, la société civile et le secteur privé à participer à la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, en accueillant des manifestations nationales et locales ;

16. *Invite* les États Membres, les organisations internationales, les banques de développement et les organismes de financement, les fondations, les associations professionnelles et les entreprises du secteur privé à envisager de fournir des fonds supplémentaires suffisants aux activités associées à la Décennie d'action ;

17. *Invite* toutes les parties prenantes intéressées à envisager des mécanismes de financement nouveaux et novateurs afin d'appuyer les efforts nationaux visant à appliquer le Plan mondial pour la Décennie d'action et d'y collaborer, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;

18. *Prend note*, à cet égard, de l'important rôle joué par le Mécanisme mondial pour la sécurité routière, le Fonds pour la sécurité routière créé par l'Organisation mondiale de la Santé, la Fondation FIA pour l'automobile et la société, Bloomberg Philanthropies et d'autres sources de financement privées et publiques en vue d'appuyer l'application du Plan mondial pour la Décennie d'action ;

19. *Invite* les États Membres et la communauté internationale à tenir compte de la sécurité routière dans tout grand plan d'action international à venir, notamment dans le cadre du développement durable ;

20. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « La crise mondiale de la sécurité routière » et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à cette session des progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière mondiale.

*106^e séance plénière
19 avril 2012*